

senesuisse
Kapellenstrasse 14
Case postale
3001 Berne

Adhésion

à la **Convention concernant les soins ambulatoires dans des logements avec services**
valable à partir du 1^{er} janvier 2017

entre **senesuisse**, Association d'établissements économiquement indépendants pour
personnes âgées Suisse

et les assureurs membres de **CSS Assurance-maladie SA** (selon art. 1 et annexe 1 de la
convention)

Par sa signature, l'institution ci-dessous adhère au contrat dès le 1^{er} janvier 2017
avec les informations obligatoires comme suit :

Canton	
Institution	
N° RCC ou GLN	(permission pour soins ambulatoires !)
Adresse	
NPA / Localité	
Facturation des prestations	<input type="checkbox"/> Seule variante : « tiers payant » - la facturation se fait directement aux assureurs (pas de choix possible de facturer les prestations aux patients « Tiers garant »)
Prestations offertes	<input type="checkbox"/> Seulement dans des « appartements avec services » <input type="checkbox"/> Aussi dans d'autres appartements (soins à domicile)
Remarques	
Date, Lieu	
Tampon, signature	